

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2019

RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 2073)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 123

présenté par

M. Corbière, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article premier de ce projet de loi acte l'ouverture de la souscription nationale sous la « haute autorité du Président de la République ». Pour rédiger cet amendement, nous avons regardé ce qu'il en était des souscriptions nationales précédentes.

Ainsi la souscription nationale dédiée à la Polynésie française en 1983 fut placée sous la haute-autorité des Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, donc de la représentation nationale. Le 10 avril 1980, un décret ouvre une souscription nationale pour la construction d'un monument à la mémoire du maréchal Jean de Lattre de Tassigny, mais celle-ci est placée sous le « haut-patronage » du Président de la République. Par cette formule, le chef de l'État apporte un soutien symbolique à la souscription, il n'a aucune autorité formelle ou réelle sur elle. En somme, depuis 1945, aucune loi ni aucun décret ne mentionne quelconque haute-autorité du Président de la République en la matière. En plaçant celle dédiée à Notre-Dame de Paris sous la haute-autorité d'Emmanuel Macron le Gouvernement lui octroie un nouveau pouvoir formel, une compétence propre, dépassant largement le simple cadre honorifique ou symbolique.

Le Président de la République et le Gouvernement profitent de la destruction partielle de la cathédrale Notre-Dame, notre bien commun, pour en faire une affaire tout à fait personnelle. Il nous a été objecté en commission que c'est parce qu'Emmanuel Macron lui-même s'est engagé à « rebâtir » Notre-Dame qu'il doit logiquement avoir autorité sur la souscription. Nous ne savons pas qu'il fallait simplement s'engager sur un projet pour en avoir l'autorité dessus. La restauration de cette cathédrale était une nécessité, que le Président s'y soit personnellement engagé ou non importe peu, ces travaux auraient de toute manière été exécutés. Tout cela est en réalité

symptomatique de ce que nous dénonçons depuis toujours : la monarchisation du pouvoir présidentiel sous la Ve République. Faire de tout, jusqu'à même une souscription nationale, l'affaire du Président et de lui seul. Emmanuel Macron souhaite-il être vu comme le grand architecte de cette restauration ? Souhaite-il faire de la reconstruction de Notre-Dame de Paris son Beaubourg, son quai Branly, sa pyramide du Louvre ? Face à ce monument multiséculaire, portant tout le génie du genre humain, la modestie ne doit pas être une option. Laissons cette souscription se dérouler sans que le Président de la République ne profite de cette occasion pour apparaître comme l'homme providentiel, le sauveur de la cathédrale, là où justement, doivent être mis à l'honneur nos bâtisseurs de génie, ceux de notre époque.